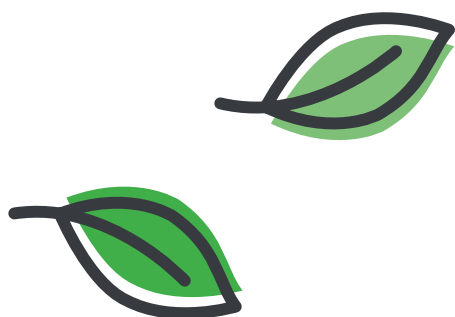




Le point sur... la gestion des déchets

#27  hiver 2022-2023



Déchèteries : le badge, c'est fini !

Le point sur le contrôle d'accès
par lecture de plaque d'immatriculation

Après plusieurs semaines de travaux pour équiper les trois déchèteries du territoire, le nouveau système de contrôle d'accès par Lecture Automatique de Plaques d'Immatriculation (LAPI) est en fonctionnement.


Pour vous donner l'accès aux déchèteries, ce nouveau système lit la plaque d'immatriculation de votre véhicule.


Pour tous les usagers qui disposaient d'un badge, celui-ci est inutile depuis le 3 décembre 2022.


Si ça n'est pas déjà fait, pensez à vous inscrire avant d'aller en déchèteries !

Comment vous inscrire ?


En ligne :


 Préparez les justificatifs nécessaires à votre inscription (*carte grise, dernière redevance ordures ménagères ou demande d'abonnement*),

 Rendez-vous sur decheteries-cbbe.horanet.com et créez votre compte utilisateur,


 Dans la rubrique « Mes démarches en ligne », ajoutez votre véhicule.

Au siège de Bièvre Est aux heures d'ouverture :


 En venant du mardi au jeudi avec vos documents justificatifs (*carte grise, dernière redevance ordures ménagères ou demande d'abonnement*).


 Nous scanons vos documents et ajoutons vos véhicules à la base de données.

Bon à savoir :

 L'inscription se fait sous 15 jours maximum.

 Le nombre de véhicules n'est pas limité.

 Vous pouvez également enregistrer un véhicule de location ou de prêt, actif immédiatement après la demande.

 Chaque foyer dispose de 52 passages inclus dans le montant de la redevance Ordures Ménagères. Pour les professionnels, les 10 premiers passages sont gratuits.

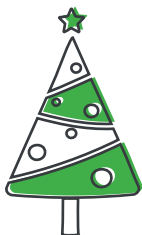
La sécurité avant tout

Les chutes de hauteur constituant l'une des causes importantes d'accident dans les déchèteries, le législateur a fait de la mise en place de dispositifs anti-chute une obligation réglementaire.

La communauté de communes de Bièvre Est devait appliquer cette réglementation.

C'est chose faite depuis le mois d'octobre.

Dans ce contexte, les trois déchèteries du territoire ont été équipées de garde-corps sur les hauts de quais, empêchant ainsi tout risque de chutes pour l'utilisateur et optimisant la sécurité des usagers et des agents. Les habitudes des usagers vont devoir évoluer. Celles des professionnels utilisant les services des déchèteries également : c'est déjà le cas avec le système Herkul pour les déchets gravats, les camions plateaux et remorques ne peuvent plus vider directement dans les bennes.



Non, la magie de Noël ne fait pas disparaître nos déchets !

Cette période de fête est aussi synonyme de déchets qu'on ne produit qu'une fois par an et dont on ne sait pas toujours quoi faire. **Faisons le point ensemble sur les bonnes pratiques à adopter !**

🍃 **Les emballages de vos colis de Noël :** dans le bac jaune avec les autres emballages.

🍃 **Les gros cartons et cartonnettes :** dans le compacteur carton à la déchèterie.

🍃 **Les sapins :** en déchèterie dans la benne déchets verts.

Enlevez toutes les guirlandes et décorations et déposez le sapin sans sac, même biodégradable. Attention, les troncs de plus de 6 centimètres de diamètre ne sont pas acceptés !

🍃 **Les papiers cadeaux :** la plupart du temps en plastique, ils sont à déposer dans votre poubelle grise.

Déchets verts : pensez à la plateforme de Châbons !

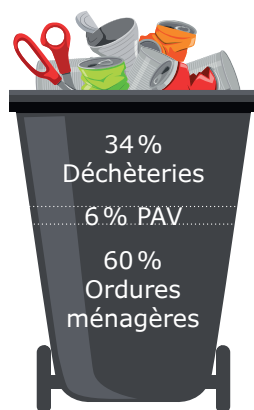
La déchèterie de Châbons vous permet de déposer les mêmes types de déchets qu'à Beaucroissant et Apprieu tout en disposant d'une plateforme dédiée aux déchets verts, sur laquelle il est plus facile de benner directement au sol tontes et tailles avec une remorque ou un camion plateau.

En effet, il n'est plus possible de benner sur les sites d'Apprieu et Beaucroissant.

Pensez donc à vos pelles et fourches, ou privilégiez la plateforme de Châbons pour les gros apports !

Que finance votre redevance ?

Pour 100 euros de redevance, voici les services qui sont financés et dans quelles proportions (*chiffres de 2021 - soutiens et rachats matières déduits*).



Pratique



Déchèteries

Les horaires d'ouverture s'adaptent aux changements d'heure.

Les horaires d'hiver s'appliquent donc jusqu'au 25 mars 2023 inclus.

Apprieu		
Lundi	9h-12h	
Mardi		14h-17h
Mercredi	9h-12h	
Jeudi	Fermé	
Vendredi		14h-17h
Samedi	9h-12h	14h-17h

Beaucroissant		
Lundi		14h-17h
Mardi	Fermé	
Mercredi		14h-17h
Jeudi	Fermé	
Vendredi		14h-17h
Samedi	9h-12h	14h-17h

Châbons		
Lundi		14h-17h
Mardi	9h-12h	
Mercredi		14h-17h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9h-12h	
Samedi	9h-12h	14h-17h

Fermetures

🍃 les jours fériés



Ramassage des ordures ménagères

Les collectes démarrent tôt, pensez à présenter votre poubelle la veille du passage du camion !

Tous les déchets doivent être obligatoirement présentés dans un bac de collecte.

Les sacs au sol ne sont pas collectés.